

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 30 juin 2022

Date de convocation : 24 mai 2022	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 12 juillet 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0      – Décision n° B2022-21

### OBJET : Attribution des marchés de travaux d'éclairage public pour les années 2022 à 2025

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE du mois de JUIN, jeudi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 24 mai 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.



M. le Président explique que, les marchés de fournitures d'éclairage public du SDEER conclus en 2019 pour trois années arrivant à échéance, un appel d'offres a été lancé le 29 avril 2022, conformément à la délibération du Bureau du SDEER du 14 décembre 2021. Le 30 mai, date limite de remise des offres, le SDEER avait reçu 57 offres pour les 23 lots du marché.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 juin.

M. le Président donne connaissance des procès-verbaux de la Commission d'appel d'offres, ainsi que des résultats décidés par celle-ci :

n° et nom du lot	Attributaire	Coeff. sur bordereau
A AYTRÉ	CITEOS	1.08
B MARANS	CITEOS	1.09
C CHANIERES	ETPM	1.027
D LA TREMBLADE	ASE	1.06
E MESCHERS	BOUYGUES E&S	1.078
F CHÂTELAILLON-PLAGE	ALLEZ	1.07
G SAINT-JEAN-D'ANGÉLY	EIFFAGE	1.07
H MATHA	EIFFAGE	1.07
I LA JARRIE	CITEOS	1.08
J JONZAC	MAROC	0.99
K SAUJON	ETPM	1.017
L LAGORD	CITEOS	1.08
M MONTENDRE	AEL	1.06
N MARENNES	ALLEZ	1.06
O ILE D'OLÉRON	ASE	1.08
P PONS	BOUYGUES E&S	1.078
Q TONNAY-CHARENTE	ALLEZ	1.05
R ILE DE RÉ	CITEOS	1.12
S SAINTES	BOUYGUES E&S	1.078
T THÉNAC	ETPM	1.027
U SURGÈRES	CITEOS	1.075
V ROYAN	ETPM	1.017
W SAINT-PORCHAIRE	BOUYGUES E&S	1.078



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Approuve le dossier de consultation et la procédure de mise en œuvre de la consultation en vue de l'attribution des 23 lots du marché de travaux d'éclairage public pour les années 2022 à 2025 ;

2 - Prend acte des décisions de la Commission d'appel d'offres relatives à l'attribution de ces 23 marchés ;

**AR Prefecture**

017-251702197-20220630-B2022\_21R-DE  
Reçu le 13/07/2022  
Publié le 13/07/2022

3 - Mandate M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer les marchés et les pièces s'y rapportant, à l'issue du délai de standstill ;

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président,  
Jean-Luc FOURRÉ*